



Mission ARCADI

« Emplois partagés au sein de compagnies de spectacle vivant en Île-de-France »

Contexte général :

En 2006, le Relais information et conseil d'Arcadi a confié à l'association Opale* la réalisation d'une « *Consultation pour mieux répondre aux attentes des compagnies de théâtre d'Île-de-France* ». Il s'agissait d'une première démarche de ce type et les compagnies ont été nombreuses à y participer (522). Entre autres résultats, cette consultation a montré que le nombre de salariés permanents étaient réduit au sein des compagnies professionnelles et que pour moitié, ces postes avaient été créés grâce à des dispositifs de contrats aidés.

Dans un contexte où le mode d'organisation et de structuration générale des compagnies se pose avec acuité, des expériences de mutualisation d'emplois sont étudiées ou expérimentées dans plusieurs régions. Certaines impliquent directement des compagnies et les organisations professionnelles qui les représentent, d'autres sont encouragées par les pouvoirs publics, d'autres enfin sont soutenues par les DLA (dispositifs locaux d'accompagnement).

En Île-de-France, Arcadi a décidé de faire avancer ce chantier en 2006 par plusieurs biais : l'organisation d'une journée intitulée « partage d'outils, partage d'emplois », une rencontre avec les DLA d'Île-de-France en présence du CNAR Culture et de séances de travail régulières avec ce partenaire (et en lien avec l'un des principaux membres du CNAR, le Synavi, Syndicat National des Arts Vivants pour qui ce thème constitue un axe central).

Pendant ces temps d'échanges et de maturation, plusieurs projets de mutualisation d'emplois portés par des compagnies ont été repérés et la question des conditions de la création d'un outil commun de type groupement d'employeur (ou autre formule qui paraîtrait après étude plus adaptée) s'est naturellement posée.

Arcadi a donc décidé de faire appel aux compétences de consultants spécialisés pour, d'une part, réaliser un premier état des lieux de projets de mutualisation d'emplois existants (Lot 1) et, d'autre part, mener une étude d'opportunité pour la réalisation d'un outil régional commun (Lot 2).

Un comité de pilotage composé des responsables du Relais information et conseil d'Arcadi, et de chargés de mission du CNAR-culture a sélectionné 4 projets pour le lot 1 (une quinzaine de compagnies concernées) et 6 projets pour le lot 2 (les 4 projets du lot 1 et 2 projets déjà accompagnés dans le cadre d'un D.L.A.).

*Opale, www.culture-proximite.org, rubrique Cnar Culture

Lot 1

Intitulé de l'étude : État des lieux de projets et plans d'action

L'équipe sélectionnée pour le lot 1 réalisera un état des lieux individualisé de ces projets dont il rendra compte à travers un tableau synthétique des atouts, freins et conditions de réussite de chacun. Il établira ensuite pour chaque projet le scénario d'un « plan d'action » évaluant les moyens à mettre en œuvre et les compétences à mobiliser pour mener le projet à son terme, ou pour le moins à un stade de développement supérieur (si les conditions sont réunies).

Il pourra ensuite concevoir des temps d'information ou de débat collectif avec l'ensemble des compagnies inscrites dans les projets ou par sous-groupes si la formule s'avère préférable, tout en réservant des temps individuels pour certains projets plus « avancés » qui nécessiteraient quelques interventions de conseil complémentaires.

L'équipe choisie pour le lot 1 devra coopérer avec l'équipe en charge du lot 2 en termes d'échange et de partage de l'information » (dans le cas où les équipes retenues pour le lot 1 et 2 seraient différentes).

L'ensemble de la mission conventionnée par Arcadi avec le prestataire ne devra pas dépasser 8 journées d'intervention, y compris quelques réunions de coordination avec les membres du comité de pilotage et le consultant choisi pour la seconde mission.

L'association des DLA à un comité de coordination chargé d'articuler les deux études en cours avec les dispositifs d'accompagnement associatif permettra de favoriser la mise en œuvre d'accompagnements plus conséquents sur certains des projets suivis.

Page suivante: liste des 4 projets

Mission ARCADI
« Emplois partagés au sein de compagnies de spectacle vivant en Île-de-France »

Lot 1: Etat des lieux / plans d'action
Présentation des 4 projets de mutualisation

PROJETS
Cas 1
Six salariés (emplois tremplins) de trois compagnies franciliennes échangent régulièrement de façon informelle sur divers thèmes (logiciels de paie...). Ces compagnies ont également un projet commun de festival. Le projet à creuser concernerait la possibilité de mutualiser, rationaliser les compétences.
Cas 2
3 cie qui travaillent ensemble sur leur réseau de diffusion (mise en commun des fichiers, promotion mutuelle) souhaitent créer un emploi commun sur des fonctions diffusion, communication.
Cas 3
Porté par une compagnie parisienne, le projet concerne une vingtaine de femmes artistes, membres de 8 compagnies dont 5 en Ile de France (dont la plupart n'ont pas d'emploi permanent). Déjà engagé dans un projet de production solidaire et d'échange de savoir-faire, ce collectif a un besoin urgent de créer un poste stable pour coordonner, gérer l'activité.
Cas 4
Un collectif de jeunes metteurs en scène regroupant 17 compagnies dont une majorité francilienne souhaite développer leurs projets collectifs et réfléchir pour cela à la création d'un emploi commun.

Lot 2

Intitulé de l'étude : **Étude d'opportunité sur la création d'un outil régional commun**

L'équipe sélectionnée pour le lot 2 mènera une investigation pour déterminer l'opportunité de créer un ou des outils collectifs pour des compagnies de spectacle vivant à l'échelle francilienne.

Une des hypothèses est celle d'un groupement d'employeur, mais ce n'est pas forcément la seule. D'autres formes peuvent être envisagées, comme la création d'une coopérative d'activité et d'emploi (CAE), le financement de prestataires administratifs, et toute autre forme de partage d'emploi... voire une combinaison de plusieurs outils .

L'objectif sera de dresser un panorama des familles de besoins à partir de différentes sources : entretiens avec des individus repérés (cf liste des 6 projets ainsi que d'autres projets ayant donné lieu à des rendez-vous au Relais information et conseil) comme intéressés par des formules d'emplois partagés, entretiens avec le cabinet sélectionné pour le lot 1, consultation de partenaires institutionnels et de professionnels en activité sur les différents départements (bureaux de production, professionnels en multi-salariat, etc.), synthèse de données quantitatives et qualitatives disponibles.

Le rapport d'étude devra présenter les opportunités et difficultés liées à chaque type d'outil collectif envisageable et précisera les divers scénarios possibles et plans d'action correspondants pour Arcadi. La mission devra donc se conclure sur des préconisations .

L'ensemble de la mission ne devra pas dépasser 10 journées d'intervention, y compris quelques réunions de coordination (avec le Cnar culture, le consultant choisi pour le lot 1 ...)

Le CNAR Culture apportera un appui au cabinet choisi en termes d'éclairage, en l'informant des projets en cours dans d'autres régions, et en donnant au consultant accès à des travaux déjà réalisés.

Page suivante : À titre indicatif liste de 6 projets ayant fait ou qui vont faire l'objet d'un état des lieux

Mission ARCADl
« Emplois partagés au sein de compagnies de spectacle vivant en Île-de-France »

Lot 2: Étude d'opportunité sur la création d'un outil régional commun
Présentation des 6 projets de mutualisation

PROJETS
Cas 1
Six salariés (emplois tremplins) de trois compagnies franciliennes échangent régulièrement de façon informelle sur divers thèmes (logiciels de paie...). Ces compagnies ont également un projet commun de festival. Le projet à creuser concernerait la possibilité de mutualiser, rationaliser les compétences.
Cas 2
3 cles qui travaillent ensemble sur leur réseau de diffusion (mise en commun des fichiers, promotion mutuelle) souhaitent créer un emploi commun sur des fonctions diffusion, communication.
Cas 3
Porté par une compagnie parisienne, le projet concerne une vingtaine de femmes artistes, membres de 8 compagnies dont 5 en Ile de France (dont la plupart n'ont pas d'emploi permanent). Déjà engagé dans un projet de production solidaire et d'échange de savoir-faire, ce collectif a un besoin urgent de créer un poste stable pour coordonner, gérer l'activité.
Cas 4
Un collectif de jeunes metteurs en scène regroupant 17 compagnies dont une majorité francilienne souhaite développer leurs projets collectifs et réfléchir pour cela à la création d'un emploi commun.
Cas 5 (déjà accompagné dans le cadre d'un DLA)
Deux compagnies implantées dans le même département ont toutes deux un projet de création d'un emploi qu'elles voudraient commun. L'objectif est d'étudier l'opportunité de toutes les formes adéquates.
Cas 6 (déjà accompagné dans le cadre d'un DLA)
Un lieu de diffusion théâtrale est géré collectivement par une association ayant un salarié en CAE et un collectif de 5 compagnies. Le développement de la structure semble conditionné à l'emploi de personnels permanents et l'éventualité d'une mutualisation, mais sur quelle fonction et quelles compétences ?